

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°250929AR199CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et le stationnement – Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. Bémer Alex, société CRYZAL
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Rue des Récollets/Résidence Les Erables/Avenue de Meerseman/Rue des Trinitaires/ Rue Lamartine/Rue des Moères/ Avenue du Quai/ Place de la Victoire/Rue du Waesendaele/Rue St Winoc/Résidence St Winoc/Rue Pont aux cerfs à Hondschoote afin de réaliser la pose d'équipements de balisage sur passage piétons,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées Rue des Récollets/Résidence Les Erables/Avenue de Meerseman/Rue des Trinitaires/ Rue Lamartine/Rue des Moères/ Avenue du Quai/ Place de la Victoire/Rue du Waesendaele/Rue St Winoc/Résidence St Winoc/Rue Pont aux cerfs à Hondschoote du 06 octobre au 10 octobre 2025 pour des interventions ponctuelles :

- travaux en demi-chaussée
- circulation alternée avec panneaux de priorité
- stationnement interdit (au droit du chantier)

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
M. le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.
M. Bémer Alex, société CRYZAL, pour information et exécution.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOOTE, le 29 septembre 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

